

Règlement des Études

Conservatoire des Portes de l'Essonne

Préambule

Le Conservatoire des Portes de l'Essonne propose un enseignement artistique initial structuré et progressif visant à former prioritairement les amateurs éclairés de demain. Il assure également une formation permettant de s'orienter vers la professionnalisation.

Le règlement des études fixe les orientations pédagogiques de l'établissement, ainsi que la structure des parcours¹ proposés au conservatoire dans les trois domaines artistiques et culturels du spectacle vivant, Musique, Danse, et Théâtre. Le cheminement des élèves est ainsi balisé, grâce à la définition des grandes étapes de leur formation en termes d'accès, d'évolution et de validation, d'une manière générale puis parcours par parcours. L'harmonisation des contenus et des objectifs permet ainsi une cohérence des approches, et garantit un socle commun de compétences et de connaissances.

Ce règlement est ici dans la version votée le 05/07/2023 par le Conseil Territorial, sur avis conforme du Conseil d'Établissement du 5 juin 2023. Des corrections peuvent lui être apportées d'une année sur l'autre, selon la procédure définie par le Règlement Intérieur.

Le règlement des études est mis à disposition des élèves et de leurs parents qui doivent en prendre connaissance.

Missions Statutaires

Le Conservatoire des Portes de l'Essonne est classé par l'État. Il est spécialisé dans l'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre, en y associant la diffusion et la création.

Ses missions sont définies par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement par l'Etat des établissements d'enseignement artistique :

¹ Les *parcours* englobent à la fois les cursus diplômants et non diplômants. Pour plus de simplicité, il n'est plus fait mention du mot *cursus*, le mot *parcours* est utilisé.

« 1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus. À cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté. »

Textes cadres

En tant qu'établissement classé par l'Etat, le Conservatoire des Portes de l'Essonne inscrit son fonctionnement pédagogique et administratif dans les textes de référence nationaux dédiés, notamment :

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001)
- La Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle (2018)
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de la Musique de 2008
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de la Danse de 2004
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Théâtre de 2005
- L'article L216-2 du code de l'éducation
- Le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006, *relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique*
- L'arrêté du 15 décembre 2006, *fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et ses annexes publiées au bulletin officiel hors-série n°2 du ministère de la culture et de la communication*

Table des matières

Règlement des Études Conservatoire des Portes de l'Essonne	1
Préambule	1
Missions Statutaires	1
Textes cadres.....	2
I. Principes généraux.....	5
Missions du conservatoire	5
Des missions générales aux objectifs pédagogiques	5
Épanouissement et implication de l'élève	6
Acquisition d'une culture générale et artistique	6
Technicité et expression dans la discipline.....	6
Pratique artistique et scénique	6
Structure des parcours d'apprentissage	6
Nature du parcours - diplômant ; non diplômant.	7
Organisation interne des parcours	9
Modalités de suivi, d'évaluation et de certification pédagogique	11
Fonctionnement des outils pour le suivi de l'élève :	11
Procédure et outils pour la validation des acquis	12
II. Parcours Education nationale.....	13
Projets PAPI.	13
Mini-CàPA.	13
Orchestres à l'école.	13
Le Chœur en scène.	14
La CàPA	14
La filière S2TMD.....	14
III. Cycle Découverte - Éveil et Initiation.....	15
Phase 1 - Eveil.	15
Phase 2 - Initiation.	15
IV. Parcours en Musique	16
Parcours diplômant	16
Cycle 1	16
Cycle 2 diplômant	16
Cycle 3 diplômant	17
Cycles de préprofessionnalisation	17
Parcours non diplômants	18
Parcours personnalisés.....	18
Parcours adaptés	18
Contrat Ados-Adulte.	18

Parcours de perfectionnement	19
Principaux dispositifs de pratique collective	19
Pratiques collectives en grand groupe	19
Musique de chambre	19
Cours de formation et culture musicale	19
V. Parcours en Danse.....	20
Dominantes proposées	20
Parcours diplômant	20
Cycle 1	20
Cycle 2.....	21
Cycle 3 diplômant	21
Cycle d'Orientation Professionnelle (COP).....	22
Parcours non diplômants	22
Parcours Personnalisé	22
Parcours Adapté.....	22
Contrat Ados-Adulte.	23
Parcours de perfectionnement	23
Principaux dispositifs pédagogiques complémentaires.....	24
Stages.....	24
Modules complémentaires	24
VI. Parcours en Théâtre.....	24
Parcours diplômant	24
Cycle 1	24
Cycle 2 diplômant	24
Cycle 3 diplômant	25
Cycle préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).....	25
Parcours non diplômants	25
Parcours Personnalisé	25
Parcours Adapté.....	25
Contrat Ados-Adulte.	26
VII. Double-parcours.....	26
VIII. Centre de Ressources.....	26

I. Principes généraux

Missions du conservatoire

Depuis son projet d'établissement 2015-2021, le Conservatoire des Portes de l'Essonne définit ainsi sa *raison d'être*, en cohérence avec les missions qui lui sont confiées par la loi : « *Le Conservatoire, une communauté éducative œuvrant pour l'accompagnement et l'émancipation des personnes par l'enseignement artistique spécialisé et l'action culturelle* ».

Trois axes complémentaires découlent ainsi de cette vision :

- **Un axe de formation personnelle et globale de l'élève**, dans ses aptitudes fondamentales, cognitives, émotionnelles, relationnelles et corporelles, visant son épanouissement
- **Un axe de formation artistique de l'élève**, ouvrant à une multitude de répertoires, langages et conceptions des arts de la scène ; en vue de développer les savoir-faire, savoir-être et connaissances nécessaires à son épanouissement artistique.
- **Un axe de diffusion artistique et de mise à disposition de ressources artistiques et culturelles**, permettant d'animer la vie artistique du territoire grâce aux prestations des élèves, dans une diversité de lieux et devant différents publics, en cohérence avec leurs apprentissages ; et de développer une offre à destination des amateurs.

Ces axes prennent corps au travers de chaque dispositif et visent, à l'issue de la formation reçue au conservatoire, à rendre l'élève autonome et acteur de sa vie culturelle et citoyenne.

Structuration pédagogique

Pour la mise en œuvre de ces axes, les enseignants s'organisent en une ou plusieurs équipes pédagogiques, chargées d'accompagner l'élève dans son apprentissage. Ce travail collectif des enseignants apporte une pluralité de regards, d'expériences et d'échanges qui concourent à la qualité et la richesse de l'enseignement et de l'innovation pédagogique, tout en garantissant la cohérence des différentes approches et des différents parcours au sein de l'établissement et dans son rayonnement.

Dans un objectif de cohérence globale de ses propositions pédagogiques, les équipes du Conservatoire placent les objectifs suivants comme des priorités, guidant l'évolution de l'établissement :

- Offrir une **diversité de parcours** possibles pour les élèves
- Placer l'élève dans une **démarche de projet** artistique, personnel ou collectif
- **Pratiquer la scène aussi souvent que possible** et dans des formats variés
- Assurer à la **pratique collective** une place prédominante
- Encourager la **diversité** des esthétiques, l'**interdisciplinarité** et la **transdisciplinarité**
- Lui permettre de **développer sa capacité de spectateur/auditeur/créateur actif**

Des missions générales aux objectifs pédagogiques

Quel que soit le parcours choisi par l'élève au conservatoire (voir section I-C), les équipes pédagogiques visent, en cohérence avec les aptitudes, les besoins et les souhaits des élèves, le développement des compétences suivantes, réparties en quatre champs :

Épanouissement et implication de l'élève

S'impliquer dans son apprentissage en y investissant de son temps et en l'organisant.

Coopérer et partager avec autrui ; camarades comme enseignants.

Affiner et expérimenter ses facultés mentales, émotionnelles, corporelles, relationnelles.

S'impliquer dans les institutions et établissements culturels.

Acquisition d'une culture générale et artistique

S'approprier les composantes du langage artistique pour les mettre au service de son expression.

Mobiliser des notions historiques, contextuelles, politiques et philosophiques liées à sa pratique artistique.

Se nourrir de découvertes artistiques et scéniques en lien avec le spectacle vivant.

Technicité et expression dans la discipline

Développer une habileté artistique grâce à la construction d'une technicité adaptée.

Pratiquer sa discipline dans des formats variés.

Mobiliser des connaissances liées à son corps et, le cas échéant, à son instrument.

Pratique artistique et scénique

Se produire régulièrement sur scène, dans divers formats et divers lieux.

Aller au contact d'autres arts, d'autres artistes, partager son art avec tous les publics.

Se préparer, mentalement, émotionnellement et corporellement à entrer sur scène.

Structure des parcours d'apprentissage

L'élève s'inscrit dans une ou plusieurs disciplines, dont l'apprentissage s'incarne dans une diversité de formats pédagogiques.

Nature du parcours - diplômant ; non diplômant.

Les différents parcours permettent aux élèves de choisir, selon leur vécu et leurs souhaits, la manière la plus adéquate pour eux d'accéder aux ressources du conservatoire.

Parcours diplômants au conservatoire

Les parcours diplômants donnent accès à un ensemble d'enseignements permettant d'acquérir progressivement l'ensemble des compétences visées - cf. section I-B. Ils sont structurés par cycle. Chaque cycle s'organise pluriannuellement, le nombre d'années et le volume horaire global est adaptable en fonction des besoins et de la maturité de chaque élève, et se définit par une coloration spécifique fondant sa raison d'être.

Cycle découverte. "L'élève curieux"

Le cycle découverte sensibilise et familiarise progressivement l'élève avec les arts et ses perceptions, ainsi qu'avec un vocabulaire artistique puis une discipline en particulier, afin de faire naître sa curiosité, le rendre acteur de ses choix, et le préparer à intégrer un premier cycle. Deux phases contribuent à ces objectifs :

- **Une phase d'éveil**, permettant à l'enfant de goûter à la pratique artistique pour éduquer les sens et développer des aptitudes, par la mise en relation du corps et de la sensorialité avec le monde sonore, le mouvement et l'espace.
- **Une phase d'initiation**, permettant de l'amener à découvrir une palette la plus large possible de disciplines, puis d'approfondir la spécialité artistique qui l'attire le plus, en la lui faisant pratiquer.

Cycle n°1. "L'élève motivé"

Le cycle 1 est orienté sur le développement des facultés de l'élève au travers de son art, dans le but de construire une motivation profonde et des bases de méthode et de culture. La pratique est ainsi placée au cœur des approches. Les notions d'interaction, de motivation et de plaisir sont au centre de la pédagogie, laissant une place prépondérante au collectif et au croisement des spécialités.

Cycle n°2. "L'élève conscient"

Le cycle 2 est orienté sur l'approfondissement des compétences de l'élève. Sa motivation, construite sur le premier cycle, est alors nourrie par une théorisation adaptée, lui permettant d'avancer consciemment et de structurer sa pratique, sur le fondement des capacités et facultés précédemment éveillées. Ce cycle peut donner lieu à la délivrance d'un Brevet d'Etudes (Musicales, Chorégraphiques ou Théâtrales) dès lors que l'ensemble des compétences attendues sont acquises. Ce cycle permet les orientations suivantes :

- Accéder à un parcours non diplômant, dès sa troisième année dans le cycle (parcours personnalisé ou contrat ados-adultes),
- Accéder à un troisième cycle, après l'obtention du Brevet d'Etudes ,
- Accéder à un troisième cycle de préparation à l'entrée en cycle spécialisé ou un Cycle de Préparation à l'Enseignement Supérieur (CPES), après l'obtention du Brevet d'Etudes

Si des passerelles peuvent toujours exister entre ces différentes formules, elles ne poursuivent pas les mêmes objectifs, et sont conçues de manière à s'adapter à chaque profil.

Cycle n°3. "L'élève autonome"

Le cycle 3 est centré sur la notion d'autonomisation de l'élève, ainsi que sur son développement artistique, afin de le transformer en artiste amateur en capacité de s'insérer dans une vie artistique. Ce cycle est validé par un Certificat d'Etudes Musicales (CEM), Chorégraphiques (CEC), ou Théâtrales (CET) dès lors que l'ensemble des compétences attendues sont acquises.

Cycles pré professionnels. "L'étudiant chercheur"

Les Cycles préprofessionnels sont destinés à approfondir la motivation et les aptitudes des étudiants en vue d'une éventuelle orientation professionnelle, et nécessitent un investissement et un engagement forts de sa part. Accessibles sur examen d'entrée et en fonction des places disponibles, ils dispensent une formation complète en vue d'acquérir les aptitudes requises pour se présenter aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger, et peuvent être validés par un Diplôme National d'Études Chorégraphiques / Musicales / Théâtrales (DNEC / DNEM / DNET), ouvrant la possibilité de postuler par la suite à une formation professionnelle supérieure.

Selon les agréments reçus dans les disciplines, ce cycle prend la forme :

- D'un Cycle Spécialisé,
- D'un Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES), pour les disciplines agrémentées dans le cadre du Réseau des Conservatoires GOSB.

Annexe n°1.1 à 1.4 : Fiches ressources à destination des enseignants proposant une déclinaison par cycle des compétences présentées.

Annexe n°2 : Critères attendus pour la validation de chaque cycle pour chaque groupe de disciplines, et le cas échéant, pour les diplômes qui y sont attachés.

Parcours non diplômants au conservatoire

Les parcours non diplômants peuvent être de **quatre types différents** :

- **Ils peuvent relever de Parcours Personnalisés** dont la pratique collective est l'élément central, éventuellement accompagné d'enseignements complémentaires dans la limite des places disponibles ; pour les élèves qui ne souhaiteraient pas suivre un enseignement aussi soutenu que le nécessite un parcours diplômant.
- **Ils peuvent relever de Parcours Adaptés** dans le cadre de situation handicapante, permettant à l'équipe pédagogique de composer un parcours sur mesure avec l'élève, sa famille et ses accompagnants éventuels.
- **Ils peuvent relever de Contrats Spécifiques**, réservés aux lycéens et aux adultes, souhaitant reprendre une pratique artistique ou être accompagné pour un projet précis, dans la limite des places disponibles.
- **Ils peuvent relever de parcours non diplômants centrés autour d'un Perfectionnement**, avant d'intégrer une formation en enseignement supérieur ou une vie artistique professionnelle selon les disciplines. Ce parcours est ouvert aux élèves ayant validé un Certificat d'Etudes (Danse, Musique, Théâtre).

Parcours certifiants en partenariat avec l'Education nationale

Les parcours en partenariat avec l'éducation nationale sont certifiés par l'établissement scolaire de l'élève - *bulletin scolaire, résultats certifiés, etc.* Ils permettent au conservatoire de proposer ses compétences en termes d'enseignement artistique spécialisé dans un contexte éducatif, en cohérence avec les apports d'éducation artistique et culturelle reçus, par ailleurs, par les élèves.

Ces parcours se déploient de la maternelle jusqu'au lycée, au travers des six dispositifs suivants :

- Les **Projets d'Action Partenariale avec les Intervenants en Musique** (PAPI) permettent aux musiciens intervenants de mettre en œuvre, en milieu scolaire, des projets artistiques portés par les professeurs des écoles. Ces séances, orientées autour de découvertes artistiques, aboutissent à différentes formes de restitutions.
- La **Mini Classe à Pratique Artistique** (Mini-CàPA) permet à des élèves du second cycle élémentaire - CE2 au CM2 – de développer une pratique transdisciplinaire autour du chant choral et de la danse, aboutissant à une production scénique.
- Les **Orchestres à l'école** (OàE) permettent à des élèves en classes élémentaires de bénéficier d'un enseignement instrumental en pratique collective, mêlant pratique en grand groupe et chant choral ; cet apprentissage intègre trois restitutions par année scolaire et par classe.
- Le **Chœur en Scène** (CeS) permet à des élèves collégiens (6^{ème} et 5^{ème}) de recevoir un enseignement vocal polyphonique, en complémentarité avec l'expression corporelle et le mouvement, ainsi que de développer la créativité, l'autonomie et l'engagement des élèves en se produisant régulièrement sur scène.
- La **Classe à Pratique Artistique** (CàPA) permet à des élèves collégiens de recevoir un enseignement transdisciplinaire mettant en avant des pratiques collectives inscrites dans un parcours à dominante Musique ou un parcours à dominante Danse et Théâtre, et de se produire régulièrement sur scène.
- Les **Classes S2TMD** s'adressent aux élèves lycéens souhaitant s'orienter vers les différents métiers de la création artistique, du spectacle vivant ou encore de la gestion et de la médiation culturelles.

Chacun de ces dispositifs forme aux compétences définies à la fois par le conservatoire - *cf. section I-B* - et par l'éducation nationale - *cf. Livret Scolaire Unique (écoles primaires), la réglementation spécifique applicable aux enseignements d'enseignement secondaire (Conseils de classe en Collège et Lycée), et les projets d'établissements des établissements partenaires.*

Annexe n°3 : Compétences visées pour chacun des dispositifs Education Nationale - *mise en cohérence des compétences fixées pour chaque cycle scolaire par le Livret Scolaire Unique (LSU) avec celles visées par le conservatoire.*

Organisation interne des parcours

Les différents parcours reposent à la fois sur des cours hebdomadaires et sur des modules ou projets à l'organisation temporelle différente. Tous contribuent au développement des compétences visées et participent à la validation du cycle.

Les enseignements hebdomadaires comportent, pour tous les parcours, un enseignement dans la discipline dominante, et selon la nature du parcours choisi, des enseignements dans la ou les disciplines complémentaires qui y sont liées.

Outre les enseignements hebdomadaires, l'élève reçoit des enseignements sous forme de modules. La réalisation des quatre modules est obligatoire pour chaque élève inscrit en parcours diplômant. Les modules sont optionnels, selon les dispositions fixées par le projet individuel de formation, pour les parcours non diplômants.

- **Module scénique.** Dans la logique d'une école du spectacle vivant, l'élève développe une pratique de la scène riche et variée. Il se produit régulièrement, au moins trois fois par an, dans des formats variés – *individuel et/ou collectif*.
- **Module "spectateur"**. L'élève développe une appétence pour le spectacle vivant, en assistant à un nombre significatif de concerts, spectacles, etc. *Au conservatoire, un dispositif porté par les équipes permet à l'élève d'être accompagné dans cette expérience de spectateur, en complément de sa démarche personnelle.*
- **Module "Regards Croisés"**. Pour accompagner son développement sur sa discipline, l'élève bénéficie d'un temps d'échanges pédagogique et artistique avec un spécialiste de sa discipline, extérieur à son équipe pédagogique. Cet échange donne lieu à une synthèse rédigée par le spécialiste invité, versée au dossier de suivi de l'élève. *Pour les parcours diplômants, cet échange a lieu au moins trois fois durant son cycle, dont une durant sa dernière année.*
- **Module "Projet"**. Le projet est l'occasion pour l'élève d'expérimenter et de restituer concrètement des compétences variées : au-delà de l'interprétation elle-même, la conception, la prise d'initiative, l'inventivité, et la collaboration sont au cœur de la démarche. *Pour les parcours diplômants, l'élève doit avoir participé activement, au moins une fois durant son cycle, à un projet interdisciplinaire ou transdisciplinaire, avec un degré d'autonomie adapté à sa maturité.*

Modalités de suivi, d'évaluation et de certification pédagogique

Fonctionnement des outils pour le suivi de l'élève :

Le projet individuel de formation de l'élève :

Que l'élève s'inscrive dans un parcours diplômant ou non diplômant, le *projet individuel de formation* est le cœur du dispositif de suivi pédagogique. Il peut s'agir d'un document permettant aux équipes de chaque élève d'inscrire, en concertation avec l'enfant et sa famille, les objectifs de formation à atteindre, faisant la synthèse entre :

- Les besoins de l'élève
- Les souhaits de l'élève, voire de sa famille
- Les choix de ses enseignants - *formats de cours, temps forts prévus, objectifs spécifiques*
- Les attendus du cycle - *pour les parcours diplômants*

Ce projet de formation sert de fondement au suivi et à l'évaluation de l'élève. Il est transmis à chaque famille.

La fiche de suivi pédagogique et artistique,

La fiche de suivi pédagogique et artistique est alimentée par les enseignants : elle récapitule les temps forts de l'apprentissage de l'élève tout au long de son parcours. Les enseignants versent au fur et à mesure de l'apprentissage de l'élève : les *comptes-rendus de concerts, programmes présentés, appréciations et retours écrits éventuels apportés par les enseignants sur ces moments scéniques, la liste des participations à des projets, les éventuels retours de collègues les ayant conduits, les transcriptions de temps pédagogiques ou de discussions marquantes, les bilans de rencontres avec l'élève ou la famille, les mises à l'écrit d'une discussion avec un autre professeur de l'élève, les temps d'échange avec l'élève pour une autoévaluation, etc.*

Les bulletins

Ils sont écrits par l'équipe pédagogique chaque fin de semestre en cohérence avec la grille de compétences et ont pour rôle :

- De réaliser un retour synthétique du semestre, au regard des critères retenus - *mettre en lumière les forces comme les points d'amélioration nécessaires,*
- De tracer des perspectives et les évolutions attendues pour la suite, permettant de donner un autre regard sur le bilan - et d'éclairer le cas échéant les enseignants qui les prendront en charge par la suite. *Les perspectives incluent l'orientation de l'élève dans les enseignements suivis dans le cycle - passages en année supérieure en FM et évolution dans les diverses pratiques collectives notamment.*
- Sur la forme, de rendre transparent à l'institution et à la famille l'évolution constatée de l'élève.

Ils comprennent également :

- Les retours établis par le spécialiste invité pour le Module « Regards croisés »
- Les avis de la commission d'orientation

Procédure et outils pour la validation des acquis

Parcours diplômants

Lorsque l'équipe pédagogique constate que l'élève possède la maturité nécessaire, en termes de développement artistique comme d'acquisitions, elle peut décider de proposer à la commission d'orientation² la validation de son cycle.

Cette procédure s'établit ainsi :

- Inscription de l'élève auprès du conseiller aux études
- Délibération de la commission et rendu d'une décision :
 - De la **validation du cycle**, valant autorisation d'intégrer le cycle suivant, et l'octroi, le cas échéant, du diplôme ou du certificat lié au cycle validé.
 - Du **maintien de l'élève dans son cycle** pour approfondissement. Cette décision doit être motivée, indiquant les critères non remplis.
 - De la **réorientation de l'élève**.

Chaque décision de la commission est notifiée à l'ensemble de l'équipe pédagogique, ainsi qu'aux élèves et familles concernés.

Sur le fond, la commission s'attache à vérifier :

- L'effectivité de la présence et de l'implication de l'élève tout au long du cycle, dans chacune des matières auxquelles l'élève est ou était inscrit.
- L'atteinte des objectifs dans les différents champs de compétences inscrits à son parcours, *au vu des différents bulletins*
- L'effectivité des objectifs dans chacun des quatre modules obligatoires :
 - Module "Scénique",
 - Module "Spectateur",
 - Module "Regards Croisés"
 - Module "Projets".

En fonction de ces éléments, elle dresse un bilan, des perspectives d'orientation, qui accompagnent la décision.

Outils pour la validation des parcours non diplômants.

Les parcours non diplômants - hors parcours adaptés - sont portés chaque année devant la commission, afin qu'elle puisse donner un avis sur l'orientation de l'élève. Elle peut décider :

- Du prolongement du parcours personnalisé l'année suivante, sans préjudice des dispositions relatives à leur durée pluriannuelle totale le cas échéant,
- La réorientation de l'élève vers un parcours diplômant, s'il en a formulé la demande par écrit et selon l'avis de la commission d'orientation,
- La fin de la scolarité,
- La délivrance, si l'élève en a formulé la demande, d'un certificat de parcours.

² La structure et la mission de la commission sont fixées dans le règlement intérieur du conservatoire

II. Parcours Education nationale

NB : Se référer au règlement intérieur pour les modalités administratives et financières spécifiques des inscriptions de ces élèves dans les parcours au conservatoire.

Projets PAPI.

Inscription. Les classes déposent leurs projets PAPI auprès de l'Inspection et au Conservatoire ; ils sont validés par une commission réunissant l'Inspection de l'Education Nationale, la coordinatrice des projets et la direction du Conservatoire.

Organisation. Selon la structuration des projets, le dispositif s'organise sur 14 ou 28 séances de 40 mn de face-à-face pédagogique pour les primaires, et 5 séances pour les classes de grande section maternelle. Les écoles concernées se situent à Athis-Mons et à Juvisy-sur-Orge.

Mini-CàPA.

Inscription.

- L'inspection de l'Education Nationale propose au conservatoire une classe de CE2, CM1 ou CM2 selon les années.
- Les élèves concernés intègrent la classe sur décision du chef de l'établissement scolaire, en concertation avec le ou la professeur(e) des écoles concerné(e).

Organisation. Deux séances de 90 minutes par semaine, portées par trois enseignants.

Poursuite du parcours. Les élèves inscrits en classe Mini-CàPA ne le sont que pour une année scolaire. Ils peuvent intégrer le conservatoire s'ils le souhaitent et bénéficient d'aménagements prenant en compte les éléments acquis à cette occasion.

Orchestres à l'école.

Inscription.

- Chaque année, des classe-orchestres, cordes ou vent, sont désignées par l'Education nationale.
- Les élèves quittant leur classe-orchestre sont remplacés le cas échéant par d'autres élèves, dans le même instrument.

Organisation.

- Deux cours d'une heure chaque semaine au conservatoire ou à l'école, l'un en grand groupe incluant une pratique chantée, l'autre en petit groupe mono-instrumental.
- Les élèves dont le comportement est inadapté, d'un point de vue de la sécurité comme de la pédagogie, peuvent être écartés de manière provisoire ou définitive,

sur demande des enseignants et décision des directions de l'école et du conservatoire.

Poursuite du parcours. Les élèves OàE peuvent s'inscrire au Conservatoire y compris parallèlement à leurs études en OàE. Ils sont regroupés autant que possible entre eux dans les classes instrumentales, et bénéficient :

- D'un enseignement individuel ou en petit groupe – *selon le nombre d'inscrits*,
- À leur libre choix, et sur conseil de leur professeur, d'un cours en grand groupe de FM-FI adapté à leur niveau de pratique.

Le Chœur en scène.

Inscription. Les élèves souhaitant rejoindre le Chœur en Scène passent un entretien de motivation le jour de leur inscription au Collège, devant un.e enseignant.e du dispositif et la direction-adjointe du Conservatoire. En fonction du nombre de places, leur candidature est retenue.

Organisation. Collège Buisson à Juvisy-sur-Orge. Trois enseignants concernés et un.e enseignant.e en éducation musicale du collège ; sur deux séances par semaine, une séance d'une heure et une séance d'une heure trente.

Poursuite du parcours. Les élèves de Chœur en Scène peuvent s'inscrire au Conservatoire en Chant choral selon les modalités spécifiques à leur cas prévues dans le règlement intérieur.

La CàPA

Inscription.

- Les classes concernées, issues du Collège Delalande à Athis-Mons de la 6ème à la 3ème, sont définies par la direction du Conservatoire et le collège (coordinatrice et direction).
- Les élèves concernés intègrent la classe sur décision du principal du collège , de la coordinatrice, et du conservatoire.

Organisation. Collège Delalande à Athis-Mons. 3,75 heures de cours hebdomadaires par classe, réparties en deux à trois séances d'un maximum de 90 mn et d'un minimum de 45 mn ; 38 heures hebdomadaires, 18 enseignants du Conservatoire.

Poursuite du parcours. Les élèves de CàPA peuvent s'inscrire au Conservatoire selon les modalités spécifiques à leur cas prévues dans le règlement intérieur.

La filière S2TMD

Admission / Inscription. Chaque candidat dépose son dossier auprès du lycée Corot. Des entretiens individuels peuvent avoir lieu pour connaître les projets professionnels des candidats. Le lycée publie la liste des élèves reçus qui finalisent ensuite leurs inscriptions dans un des conservatoires du réseau de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Organisation. Les cours se déroulent au lycée (3h à 4h de culture musicale et de pratiques collectives en 2de ; 6 à 7 h en 1ère) et au conservatoire (3h à 4h en 2de, 4h à 6h en 1ère et Terminale ; L'emploi du temps est aménagé en fonction des enseignements artistiques. Le

suivi et l'évaluation se réalisent conjointement entre le lycée (conseils de classe) et le Conservatoire (suivi du dossier I-Muse, cahier de bord de l'élève). Les élèves se préparent aux 4 épreuves de spécialité du bac avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Poursuite du parcours. Accompagnés par le CPE du lycée, la conseillère aux études et les équipes pédagogiques, les élèves définissent leur projet professionnel et choisissent leur orientation postbac : études en C.O.P ou C.P.E.S en Conservatoire, préparation aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur, parcours universitaires Arts du Spectacle, CFMI, gestion et médiation culturelles; BTS ou DMA des métiers de régie du spectacle vivant.

III. Cycle Découverte - Éveil et Initiation

Ages.

Tableau des âges	Phase n°1 - Eveil	Phase n°2 - Initiation
Musique	5 ans	6 ans
Danse	4 à 5 ans	6 à 7 ans
Théâtre	7 à 11 ans	11 à 14 ans

Organisation.

Phase 1 - Eveil.

- Un cours hebdomadaire collectif d'éveil musical et corporel (45 minutes)
- Un cours hebdomadaire collectif d'éveil chorégraphique (45 minutes)
- Un cours hebdomadaire collectif d'éveil théâtral (1h à 1h30 en fonction de l'âge)

Phase 2 - Initiation.

Un cours collectif hebdomadaire au choix :

- Cours collectif d'initiation musicale (1 heure)
- Cours collectif d'initiation danse (1 heure)
- Cours collectif d'initiation pluridisciplinaire musique et arts plastique (1 heure 30) à l'école Camille Lambert, nommé "*Jardin des Arts*".
- Cours collectif d'initiation théâtre :
 - Un cours d'une heure trente par semaine pour les élèves de 9 à 12 ans
 - Un cours de deux heures par semaine pour les élèves de 13 à 15 ans.

Pour les musiciens, un atelier facultatif de découvertes instrumentales (30 minutes), permet à l'enfant de pratiquer une diversité de disciplines instrumentales et d'effectuer ainsi plus clairement son choix d'orientation pour l'année suivante. Cet atelier facultatif propose trois séances consécutives d'exploration d'une discipline instrumentale, en petit groupe, permettant la découverte d'une dizaine de disciplines sur l'année scolaire.

Poursuite du parcours. Intégration d'un premier cycle en musique, danse ou théâtre.

- La direction répartit les élèves en fonction de leurs choix et des places disponibles.
- Les élèves souhaitant intégrer un parcours musical réalisent un choix hiérarchisé de trois (minimum) à cinq instruments via une fiche dédiée, déposée au secrétariat à l'issue de l'année d'initiation.

IV. Parcours en Musique

Parcours diplômant

Cycle 1

La pratique instrumentale et/ou vocale est, dès le début, collective, et s'adjoint peu à peu d'une pratique individuelle en fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève.

Accès.

- **Instrument** : à partir de 7 ans (ou scolarisé en CE1)
- **Chant Lyrique** : à partir de 14 ou 15 ans, en fonction de la physiologie de chacun des élèves.

Durée du cycle. De trois à cinq ans.

Organisation. Le premier cycle s'organise autour de deux à trois enseignements hebdomadaires :

- **Un enseignement en grand groupe**, d'une durée d'une heure pour les deux premières années à une heure trente pour les années suivantes,
- **Un enseignement en petit groupe**, centré autour de la discipline dominante, d'une durée d'une heure pour deux à trois élèves,
- **Un enseignement en pratique collective**, dirigée ou non dirigée, possible à partir de la troisième année d'apprentissage.

Le cours d'apprentissage en grand groupe, permettant le développement des compétences de culture et de formation musicale, peut être appliqué à l'instrument, selon les dispositifs.

Le cours d'apprentissage en petit groupe, peut être organisé sous forme individuelle, soit de manière ponctuelle en fonction des besoins pédagogiques, soit dans le cas où un seul élève poursuit la discipline.

A titre expérimental, il peut être organisé, durant les deux premières années d'apprentissage, en lieu et place du cours en grand groupe et du cours en petit groupe, deux cours en petit groupe, répartis sur la semaine, mêlant les apprentissages de culture et formation musicale aux apprentissages liés à la pratique instrumentale et l'expression.

Cycle 2 diplômant

Le Brevet d'Études valide l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome.

Durée du cycle. De trois à cinq ans.

Organisation.

- **Un cours hebdomadaire de formation instrumentale ou vocale** de 30 à 45 minutes en individuel ou 1h à 1h30 en pédagogie de groupe.
- **Un cours hebdomadaire de culture et formation musicale** d'une durée d'une heure trente, incluant la réalisation ou la participation à des projets donnant lieu à des restitutions publiques instrumentales et/ou vocales.
- **Un cours de pratique collective** permettant à l'élève de se confronter durant le cycle à au moins deux situations différentes, qu'elle soit dirigée ou non.
- **Un ou plusieurs enseignements complémentaires** optionnels, sous formes d'ateliers ou d'enseignements divers.

Cycle 3 diplômant

Le Certificat d'Etudes valide un ensemble de modules visant l'autonomie de l'élève dans la conduite de son projet artistique et sa capacité à s'insérer dans les pratiques amateurs d'un territoire.

Accès. Dès obtention du Brevet d'études Musicales.

Durée du cycle. De deux à quatre ans.

Organisation.

- **Un enseignement instrumental ou vocal** d'une heure.
- **Un module de culture et formation musicale** d'une durée de deux heures, avec au choix, un cours de culture et formation musicale, ou, pendant un an, un cours d'initiation à l'écriture et à l'arrangement.
- **Un module de pratique collective,**
- **Un ou plusieurs modules complémentaires** optionnels, sous formes d'ateliers ou d'enseignements divers.

Cycles de préprofessionnalisation

Ces cycles de préparation à la pratique professionnelle et à l'entrée, le cas échéant, dans l'enseignement supérieur, sont destinés aux élèves dont les aspirations, la motivation et les aptitudes permettent d'envisager l'aventure professionnelle. Ils sont accessibles sur examen d'entrée, et donnent accès à un Diplôme National ou un certificat de parcours selon les cas.

Cycle Préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)

Le règlement général du CPES est fixé par un document réglementaire relevant du réseau des conservatoires. S'y référer pour toute information.

Cycle Spécialisé

Ce cycle est ouvert aux disciplines non concernées par l'agrément CPES obtenu pour le réseau. Le fonctionnement du cycle est similaire au CPES, le règlement du réseau est applicable pour ce cycle également.

Parcours non diplômants

Parcours personnalisés.

Le parcours personnalisé s'organise autour de la pratique collective.

Accès. Dès le milieu du second cycle, sur demande de l'élève ou de sa famille et après avis des équipes pédagogiques.

Durée du parcours. Sans limitation de durée pour les cours collectifs.

Organisation. La pratique collective est la dominante du parcours, un cours de soutien instrumental ou vocal de 30 à 45 minutes peut être proposé à l'élève. Un enseignement en culture et formation musicale peut être suivi, en plus ou à la place de la pratique collective.

Suivi. Chaque année, la commission observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Parcours adaptés

Accès. Tout élève porteur d'un handicap ou d'un besoin spécifique lié à son développement peut demander un parcours adapté.

Durée du parcours. Un parcours adapté n'a pas de limite de durée.

Organisation. Le parcours adapté laisse toute liberté à l'équipe pédagogique, avec l'aide du coordinateur des parcours adaptés, pour concevoir une formation sur mesure en fonction des besoins et des envies de l'élève.

Suivi. La commission suit l'avancement de ces parcours.

Contrat Ados-Adulte.

Accès. Ouvert aux adolescents à partir de 15 ans et aux adultes souhaitant reprendre une pratique musicale. Il peut éventuellement être envisagé pour des élèves ayant terminé des études musicales et souhaitant être accompagnés sur un projet précis dans le cadre du centre de ressources.

Durée du parcours. Un an renouvelable sur une période de cinq ans, maximum.

Organisation.

- Un cours de formation instrumentale ou vocale de 30 minutes par semaine,
- Un cours de pratique collective
- Un cours de culture et formation musicale, obligatoire sur la totalité du contrat, sur avis de l'équipe pédagogique.

Suivi et validation. Chaque année, la commission observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Parcours de perfectionnement

Accès. Ouvert aux élèves diplômés du CEM souhaitant se perfectionner.

Durée du parcours. Le parcours perfectionnement est d'une durée de deux ans.

Organisation. Le parcours perfectionnement comprend :

- Un cours instrumental ou vocal individuel d'une durée de 30 minutes à une heure selon le projet de l'élève et les places disponibles.
- Une pratique collective minimum,
- Un cours optionnel de culture et formation musicale ou d'initiation à l'écriture et à l'arrangement.

Suivi et validation. Chaque année, la commission observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Principaux dispositifs de pratique collective

Pratiques collectives en grand groupe

Règles de répartition. La répartition dans les différents ensembles (ateliers, orchestres etc.) est réalisée par l'équipe pédagogique, en fonction des souhaits et besoins de l'élève et de sa famille le cas échéant, ainsi que de l'équilibrage nécessaire entre les différentes formations. Certaines sont accessibles de manière ouverte et optionnelle, selon leur fonctionnement interne.

Organisation. Les ensembles peuvent fonctionner, conformément à la section I-E, sous forme hebdomadaire et/ou par sessions. La préparation de concerts peut occasionner, de manière ponctuelle, des répétitions supplémentaires, se déroulant en dehors des horaires habituels, ou remplacer des enseignements hebdomadaires dans le cadre d'un projet.

Musique de chambre

Premier cycle et début de deuxième cycle. Un cours d'une durée de 30 minutes hebdomadaire sous forme de périodes courtes de 5 à 6 séances, entre chaque petites vacances.

Milieu de deuxième cycle et troisième cycle. Un cours d'une durée de 45 minutes hebdomadaire, sous forme de périodes couvrant 1 à 3 trimestres. Priorité est donnée aux élèves validant le cycle.

Cours de formation et culture musicale

Règles de répartition. La répartition dans les différents ensembles est réalisée par l'équipe pédagogique, en fonction des souhaits et besoins de l'élève et de sa famille le cas échéant, ainsi que de l'équilibrage nécessaire entre les divers cours proposés.

Organisation. Chaque dispositif possède une organisation spécifique en fonction du cycle et de la famille d'instruments considérée et de l'équipe pédagogique.

V. Parcours en Danse

L'ensemble des enseignements en Danse sont dispensés sous une forme collective.

Dominantes proposées

Le conservatoire propose un enseignement chorégraphique dans les dominantes suivantes :

- Cycle 1 : Parcours Mixte Classique et Contemporain, avec choix d'une dominante après une première année de phase 2.
- Cycle 2 et 3 :
 - Dominante Classique
 - Dominante Contemporaine

Parcours diplômant

Cycle 1

Le premier cycle est avant tout le moment de l'acquisition des éléments techniques et du vocabulaire de base.

Accès. A partir de 8 ans (ou scolarisé en CE2).

Durée du cycle. De trois à cinq ans.

Organisation.

Phase	Temps hebdomadaire
Phase 1 - <i>Parcours mixte classique et contemporain</i>	Un cours de danse classique (1h30) Un cours de danse contemporaine (1h30)
Phase 2 - <i>Parcours classique ou contemporain</i>	Deux cours de classique ou deux cours de contemporains Options : Un atelier chorégraphique et/ou un cours dans l'autre esthétique.

Les apports de formation musicale, d'anatomie-physiologie et de culture chorégraphique, comme les initiations aux différentes esthétiques de la danse sont assurés par l'équipe pédagogique (enseignants et artistes invités) durant les cours hebdomadaires et les stages.

Cycle 2

Le Brevet d'Études chorégraphique valide l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique scénique collective d'une manière relativement autonome.

Accès. Accessible à partir de 11 ans, et dès la validation d'un premier cycle.

Durée du cycle. De 3 à 5 ans.

Organisation. Les élèves ont choisi une dominante entre classique et contemporain.

Phase	Temps hebdomadaire
Phase 1 - <i>classique et contemporain</i>	Deux cours de danse d'1h30 dans la dominante choisie, Un atelier chorégraphique (1h30) Un cours optionnel dans l'autre ou la même spécialité (1h30)
Phase 2 - <i>classique et contemporain</i>	Deux cours de danse d'1h30 dans la dominante choisie, Un atelier chorégraphique (1h30) Un cours optionnel dans l'autre ou la même spécialité (1h30)

Les apports de formation musicale, d'anatomie-physiologie et de culture chorégraphique, comme les initiations aux différentes esthétiques de la danse sont assurés par l'équipe pédagogique (enseignants et artistes invités) durant les cours hebdomadaires et les stages.

En classique, les élèves pourront choisir de valider un parcours avec ou sans pointes, sur conseils de l'équipe pédagogique. Les pointes n'étant pas un outil anodin, les professeurs peuvent déconseiller leur pratique pour des raisons de santé – *risques d'entrave à la croissance, de déformation osseuse, ou autres pathologies.*

Cycle 3 diplômant

Le Certificat d'Études valide un ensemble de modules visant l'autonomie de l'élève dans la conduite de son projet artistique et sa capacité à s'insérer dans les pratiques amateurs d'un territoire.

Accès. Dès obtention du brevet d'études chorégraphiques.

Durée du cycle. En moyenne de deux à quatre ans. La direction étudie les demandes spécifiques de dérogation au cas par cas, avec le concours de la commission pédagogique.

Organisation.

Phase	Temps hebdomadaire
Phase 1 - <i>classique ou contemporain</i>	Deux cours de danse pour 3h à 3h30 hebdo dans la dominante choisie,

	Un cours optionnel dans l'autre ou la même spécialité (1h30) Un atelier chorégraphique (2h) Enseignements complémentaires sous forme de stages ou d'ateliers
Phase 2 - <i>classique ou contemporain</i>	Deux cours de danse pour 3h30 hebdo dans la dominante choisie, Un cours optionnel dans l'autre ou la même spécialité (1h30) Un atelier chorégraphique (2h) Enseignements complémentaires sous forme de stages ou d'ateliers

Les apports de formation musicale, d'anatomie-physiologie et de culture chorégraphique, comme les initiations aux différentes esthétiques de la danse sont assurés par l'équipe pédagogique (enseignants et artistes invités) durant les cours hebdomadaires et les stages.

Les élèves en danse classique obtiennent le CEC avec l'option pointes ou demi-pointes, selon la formation reçue.

Cycle d'Orientation Professionnelle (COP).

Le cycle de préparation à la pratique professionnelle et à l'entrée, le cas échéant, dans l'enseignement supérieur, est destiné aux élèves dont les aspirations, la motivation et les aptitudes permettent d'envisager l'aventure professionnelle. Il est accessible sur examen d'entrée, et donne accès à un Diplôme National ou un certificat de parcours selon les cas. Il est organisé à l'échelle du réseau, sur trois ans, garantissant ainsi le nombre d'heures et les contenus préconisés. Se référer au règlement des études réseau fixant les modalités du COP Danse.

Parcours non diplômants

Parcours Personnalisé

Accès. Dès le milieu du second cycle, sur demande de l'élève ou de sa famille et après avis des équipes pédagogiques.

Durée du parcours. Sans limitation de durée pour les cours collectifs.

Organisation. Un atelier hebdomadaire, et tout aménagement jugé nécessaire par l'équipe pédagogique.

Suivi. Chaque année, la commission observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Parcours Adapté

Accès. Tout élève porteur d'un handicap ou d'un besoin spécifique lié à son développement peut demander un parcours adapté.

Durée du parcours. Un parcours adapté n'a pas de limite de durée.

Organisation. Le parcours adapté laisse toute liberté à l'équipe pédagogique, avec l'aide du coordinateur des parcours adaptés, pour concevoir une formation sur mesure en fonction des besoins et des envies de l'élève.

Suivi. La commission suit l'avancement de ces parcours.

Contrat Ados-Adulte.

Accès. Ouvert aux adolescents à partir de 15 ans et aux adultes souhaitant reprendre une pratique chorégraphique. Il peut éventuellement être envisagé pour des élèves ayant terminé des études chorégraphiques et souhaitant être accompagnés sur un projet précis dans le cadre du centre de ressources.

Durée du parcours. Un an renouvelable sur une période de cinq ans, maximum.

Organisation. Le contrat ados-adultes donne accès à tous les ateliers chorégraphiques, dans la limite des places disponibles. Les élèves reprenant une pratique peuvent également intégrer différents cours, sur avis de l'équipe pédagogique.

Parcours de perfectionnement

Accès. Ouvert aux élèves diplômés du CEC souhaitant se perfectionner.

Durée du parcours. Le parcours perfectionnement est d'une durée de deux ans.

Organisation. Le parcours de perfectionnement comprend :

- Deux cours dans la spécialité chorégraphique
- Un cours dans la discipline chorégraphique associée
- Un module complémentaire au choix parmi :
 - Formation musicale du danseur
 - Anatomie Physiologie
 - Culture Chorégraphique

Suivi et validation. Chaque année, la commission observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Principaux dispositifs pédagogiques complémentaires

Stages

Les stages permettent de découvrir ou approfondir une esthétique chorégraphique particulière, avec ou sans invitation d'une personnalité extérieure spécialiste - *danses du monde, folklore, baroque, urbaines, comédie musicale, théâtre gestuel, etc.*

Ils peuvent être obligatoires ou complémentaires, selon les parcours suivis par les élèves, et regroupent les élèves des esthétiques classiques et contemporaines.

Les stages peuvent être organisés en partenariat avec le réseau des conservatoires du Grand Orly Seine Bièvre, et se déployer sur un ou plusieurs établissements du réseau.

Modules complémentaires

Les stages permettent de découvrir ou approfondir des notions transversales liées à la pratique chorégraphique, avec ou sans invitation d'une personnalité extérieure spécialiste. Sont notamment proposés :

- Anatomie Physiologie
- Culture Chorégraphique,
- Improvisation et Composition
- Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
- Notation du mouvement

VI. Parcours en Théâtre

Parcours diplômant

Cycle 1

Accès. A partir de 15 ans.

Durée du cycle. En moyenne d'un à deux ans.

Organisation.

- Un cours collectif de théâtre d'une durée de deux heures, où les élèves sont regroupés par âge ou tranche d'âge.
- Des stages ponctuels peuvent être organisés en fonction des choix pédagogiques, (découvertes et approfondissements : *voix ; masques ; doublage, etc.*)

Cycle 2 diplômant

Accès. Accessible à partir de 16 ans.

Durée. D'un à deux ans.

Organisation.

- Deux cours collectifs de théâtre par semaine d'un total de 4h00, où les élèves sont regroupés par âge ou tranche d'âge,
- Un atelier de danse, un cours de chant ou de pratique instrumentale collective, optionnel.
- Des stages ponctuels peuvent également être organisés en fonction des choix pédagogiques, (découvertes et approfondissements : *voix ; masques ; doublage, etc.*)

Cycle 3 diplômant

Le Certificat d'Etudes valide un ensemble de modules visant l'autonomie de l'élève dans la conduite de son projet artistique et sa capacité à s'insérer dans les pratiques amateurs d'un territoire.

Accès. Dès obtention du brevet d'études théâtrales.

Durée du cycle. En moyenne de deux à trois ans.

Le parcours est organisé à l'échelle du réseau garantissant ainsi le nombre d'heures et les contenus préconisés. Se référer au règlement des études réseau qui en fixe les modalités.

Cycle préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Le règlement général du CPES est fixé par un document réglementaire relevant du réseau des conservatoires. S'y référer pour toute information.

Parcours non diplômants

Parcours Personnalisé

Accès. Dès le second cycle, sur demande de l'élève ou de sa famille et après avis des équipes pédagogiques.

Durée du parcours. Sans limitation de durée pour les cours collectifs.

Organisation. Un cours hebdomadaire, et tout aménagement jugé nécessaire par l'équipe pédagogique.

Suivi. Chaque année, la commission observe le remplissage des objectifs formulés par le projet de formation de l'élève, et répond à la demande de l'élève de prolonger son parcours.

Parcours Adapté

Accès. Tout élève porteur d'un handicap ou d'un besoin spécifique lié à son développement peut demander un parcours adapté.

Durée du parcours. Un parcours adapté n'a pas de limite de durée.

Organisation. Le parcours adapté laisse toute liberté à l'équipe pédagogique, avec l'aide du coordinateur des parcours adaptés, pour concevoir une formation sur mesure en fonction des besoins et des envies de l'élève.

Suivi. La commission suit l'avancement de ces parcours.

Contrat Ados-Adulte.

Au vu de l'offre existante sur le territoire, notamment via les ateliers théâtre des Bords de Scènes, le conservatoire n'offre pas de Contrat Ados-Adultes pour le théâtre.

VII. Double-parcours

Les doubles-parcours permettent le suivi de plusieurs disciplines principales, internes à un domaine ou entre deux domaines.

Les modalités des parcours respectent l'intégrité de chacun des parcours, moyennant quelques adaptations notamment en termes de durée des cycles si nécessaire. Un module validé pour une dominante est validé pour les deux.

Les double-parcours sont réalisés sur demande de l'élève ou de sa famille, et soumis à l'avis conforme de l'équipe pédagogique.

Il est notamment possible :

Dans un même domaine artistique :

- **A partir du deuxième cycle**, cumuler une dominante en Danse Classique et Danse contemporaine - 6 cours hebdomadaires
- **A partir du deuxième cycle**, cumuler une dominante instrumentale avec une autre

Entre deux domaines artistiques :

- **A partir du premier cycle**, cumuler une Dominante Musicale avec une Dominante en Danse
- **A partir du premier cycle**, cumuler une Dominante Musicale avec la Dominante en Théâtre
- **A partir du premier cycle**, cumuler une Dominante Danse avec une Dominante Théâtre

VIII. Centre de Ressources

Le Conservatoire des Portes de l'Essonne permet aux artistes amateurs de trouver des ressources pour leur pratique. Il donne accès :

- **Aux prêts de salles** pour la pratique artistique, sous réserve de disponibilité
- **A un soutien ponctuel par des artistes enseignants** pour les groupes constitués dans le cadre d'un projet spécifique

- **Aux pratiques collectives**, compléments de parcours et stages